PV de la réunion du Conseil d'Administration de la FVWB
15 septembre 2026 – Bouge

Présidente: L. Festa

Administrateurs: F. Offermans, P. Herbrandt, B. Dewilde, D. Van Bever, T. Lycops, A.-M. Habets

Directrice générale : L. Rase (rédactrice)

Cellules : D. Blairon (DT), A. Michaux, E. Humblet

Invités permanents : P. Carlier, P. Achten, M. Hourlay, R. Gruselin

Invité : F. Schmitt

Excusés : A. Cathelyns (Trésorière), B. Valentin

1. Administration

1.1 Remise aux entités de leurs archives de clubs

1.2 Approbation du PV du 19/08/26

Quelques clarifications/ ajouts ont été faits en ligne. Pour le reste, le PV est approuvé.

D. Van Bever estime que les procès-verbaux devraient être plus détaillés. P. Herbrandt précise que chaque participant peut, lui-même, apporter directement au projet de procès-verbal en ligne les compléments qu'il estime nécessaires.

1.3 Digitalisation des archives des clubs

F. Schmitt indique que l'étudiante engagée a numérisé l'ensemble des archives « clubs » conservées à la FVWB. Les fichiers sont classés sur le OneDrive de la FVWB par matricule de club. La numérisation porte sur les pièces détenues par la fédération, sans garantie que l'historique de chaque club remonte à sa création. Ils comprennent également des dossiers de clubs disparus.

Toutes les feuilles de garde reçues par la fédération ont également été numérisées.

Tous ces documents sont classés par entité, qui peut demander à y accéder.

1.4 Nouvelle administration des feuilles de garde

La procédure actuelle sera remplacée par un formulaire en ligne accessible depuis le site de la FVWB. Il recueillera uniquement les données nécessaires concernant le président, le trésorier et le secrétaire du club.

Après validation, une notification sera envoyée automatiquement au matricule du club, aux membres du comité déjà référencés et aux nouveaux membres renseignés, ainsi qu'à B. Valentin, pour la mise à jour des coordonnées et au secrétaire provincial de l'entité concernée. Les entités doivent transmettre leurs coordonnées à Th. Lycops et Frédéric Schmitt.

Le CP Liège souhaite pouvoir renseigner trois correspondants supplémentaires. La question pourra être réexaminée dans le cadre de la future plateforme, qui devrait permettre de distinguer plusieurs rôles.

La partie informatique est prête. Le lien sur le site fédéral doit encore être placé, après quoi Frédéric informera les clubs de la nouvelle procédure.

Les éventuels dysfonctionnements pourront lui être signalés ; il en assurera le suivi avec Th. Lycops.

1.5 Migration vers PlayHQ

La DG pilote la migration vers PlayHQ pour la FVWB. Elle s'appuie sur F. Schmitt, employé de la fédération, ainsi que sur plusieurs bénévoles :

- Bernard Valentin, référent pour sa connaissance de Clubee ;
- Thibault Lycops, administrateur de la FVWB et informaticien, déjà impliqué dans plusieurs projets de digitalisation de la fédération ;
- Patrick Herbrandt, administrateur de la FVWB travaillant dans le domaine de l'informatique ;
- Lionel Père, informaticien connaissant le volley-ball et particulièrement disponible pour le projet ;
- Hadrien Huvelle, informaticien, joueur de volley-ball et dirigeant de club.

La réunion de lancement avec PlayHQ s'est tenue le 15 septembre 2026. Une importante délégation néerlandophone y participait. Laurence, Lionel et Frédéric représentaient la FVWB. PlayHQ y a présenté le calendrier et la méthode de travail.

La prochaine étape consiste à organiser des ateliers consacrés aux activités du volley-ball et des ateliers informatiques. Les membres de l'équipe seront sollicités en fonction de leurs compétences. Une réunion hebdomadaire avec PlayHQ permettra de suivre la migration et la mise en place des données.

Laurence souligne que ce projet s'ajoute aux activités quotidiennes de la fédération et que l'équipe actuelle ne pourra pas absorber seule l'ensemble du travail. Frédéric attire également l'attention sur les limites du recours aux bénévoles. Les membres du conseil demandent que le besoin en renfort soit quantifié avant de prendre une décision.

Qualité des données en vue de la migration

PlayHQ exigera au minimum quatre données pour chaque membre : le nom, le prénom, un numéro de téléphone et une adresse électronique. Selon Frédéric, environ 30 % des fiches de la base actuelle ne comportent pas ces quatre informations. Certains clubs utilisent également une même adresse électronique générique pour plusieurs joueurs.

Avec PlayHQ, chaque membre devra pouvoir gérer son affiliation et recevoir les informations nécessaires par courriel. Une adresse électronique valable sera donc indispensable.

Une campagne de sensibilisation devra être menée auprès des clubs afin qu'ils vérifient et complètent les coordonnées de leurs membres en vue de la migration.

1.6 Résiliation du contrat avec Clubee et extraction des données

Clubee a été informé de la décision de mettre fin au contrat en 2027.

Deux possibilités nous ont été communiquées pour l'extraction des données :

- Confier le travail à Clubee, qui facturerait ses heures.
- Ou utiliser une clé API, avec une facturation de 5 € par 1 000 requêtes.

Clubee ne fournit d'estimation de coût ni de charge de travail pour aucune des deux options. La 2e option est donc privilégiée.

Clubee demande une confirmation écrite du paiement jusqu'au terme. La DG répondra que chaque partie exécutera bien ses obligations contractuelles.

Nous devrions savoir si nous sommes couverts dans ce domaine par notre RC juridique.

1.7 Demande Fonds Écureuil 2027

Le CA mandate Mme A.-M. Habets pour la demande de fonds Écureuil 2027.

1.8 Contribution des fédérations pour la construction d'un sport amateur

L'ADEPS a demandé à l'ensemble des fédérations de répondre à un questionnaire sur leur vision du soutien qu'elles peuvent apporter aux clubs et sur les difficultés rencontrées par ceux-ci.

Le CA valide les réponses préparées par la DG et le DT.

1.9 Prolongation des mandats des commissions juridiques

Les membres de la commission de première instance ont accepté la prolongation de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2026. Mme Sandrine Gosset signale toutefois qu'avec sa reprise de l'arbitrage, deux arbitres siégeraient dans cette commission, alors que l'article 6.12 du règlement juridique n'en autorise qu'un seul. La composition de la commission doit être examinée à la lumière de cette disposition.

En appel, MM. Claude Allard et Michel Driesman ont accepté la prolongation. Les réponses de la Présidente ainsi que de M. Van Hecke sont encore attendues.

1.10 Candidatures Référent Éthique FVWB

Trois candidatures ont été reçues.

Certains membres du CA évoquent la possibilité de constituer une « commission éthique ». Cette formule soulève toutefois des questions relatives aux frais, à la confidentialité des signalements et à la coordination de ses membres. La nécessité d'une commission, plutôt que d'un référent unique, reste donc à examiner.

La Présidente et la DG rencontreront les trois candidats afin de préciser leur vision du rôle et leur éventuelle volonté de travailler ensemble. Elles présenteront ensuite une proposition au CA.

1.11. Transfert temporaire de certaines dispositions du ROI sous la gestion du CA

La mise en service de PlayHQ nécessitera des adaptations rapides de certaines dispositions réglementaires. Th. Lycops propose que l'AG confie temporairement au CA la modification des seules dispositions directement concernées. Celles-ci devront être identifiées précisément.

Ce transfert serait limité à la mise en service de PlayHQ et à l'harmonisation des règlements. À son terme, les dispositions concernées reviendraient sous la compétence de l'AG.

2. Trésorerie

2.1. Contrôle financier

La Présidente indique avoir examiné les comptes de la fédération et avoir demandé des précisions à la DG lorsque certains postes soulevaient des questions. Les comptes lui paraissent en ordre.

- La masse salariale est légèrement en augmentation, en raison de l'indexation.
- L'augmentation des dépenses auprès d'EXEKO, prestataire informatique de la fédération, s'explique par le déplacement des serveurs vers Seneffe, mais aussi par les projets de digitalisation mis en place au sein de la fédération, qui nécessitent davantage d'interventions informatiques.
- Depuis que les paiements sont effectués via Isabel, leur lecture dans les comptes est moins aisée. Si la Présidente souhaite obtenir des précisions, elle peut s'adresser à la DG ou à la Trésorière, qui ont toutes deux accès à la comptabilité.

D. Van Bever indique qu'il n'a toujours pas reçu de réponse aux questions posées au sujet de l'ébauche de l'appareil de pilotage présentée par la Trésorière lors du dernier CA. Il souhaite notamment comprendre les écritures faisant apparaître un écart de 47 000 € au poste arbitrage, lié à la caisse de compensation. La Trésorière avait annoncé son absence à la présente réunion. Des explications sur ces écritures pourront être apportées lors de la prochaine séance.

2.2. Facturation des amendes pour absence d'équipe jeunes

Les amendes concernant les clubs qui ne disposaient pas d'une équipe de jeunes lors de la saison précédente, n'ont pas encore été envoyées.

Le Responsable des compétitions doit transmettre au service comptabilité la liste des clubs concernés et les montants des amendes, afin que les factures puissent être établies.

2.3 Paiement des arbitres

Le Responsable de l'arbitrage signale que certains frais d'août n'ont pas encore été payés.

Th. Lycops développe bénévolement une application de gestion des notes de frais pour l'ensemble des organes de la FVWB. Le volet relatif au paiement des arbitres pour les rencontres de championnat est opérationnel ; celui concernant les frais des commissions et les prestations hors championnat est encore en cours de développement. Le paiement des frais d'août concernés interviendra lorsque ce second volet permettra leur encodage et leur validation sur la base de justificatifs.

Il convient de patienter jusqu'à sa mise en service. L'application professionnalisera le suivi comptable et améliorera la traçabilité des paiements pour l'ensemble de la fédération et ses différents acteurs.

2.4 Démonstration de l'application de gestion pour des notes de frais des arbitres

Th. Lycops présente au CA l'application de gestion des notes de frais des arbitres et en détaille les fonctionnalités : encodage des prestations et des trajets, calcul des indemnités, validation des données et envoi de confirmations aux arbitres.

Une fiche d'utilisation et une fiche relative au RGPD ont également été préparées. La durée de conservation des données reste à définir.

Les membres du CA ont accès à ces documents dans le dossier « Digitalisation » sur SharePoint.

3. Arbitrage

3.1 Invitation Responsable Commission nationale de l'arbitrage (CNA)

D. Van Bever rappelle que cette éventualité avait été abordée lors du dernier CA.

Le CA n'estime finalement cela pas nécessaire car le sujet sera abordé lors du prochain CA de VB.

3.2 Proposition budgétaire pour les visionnements au niveau de VB

Depuis plusieurs années, la FVWB supporte des coûts de visionnement au niveau national nettement plus élevés que Volley Vlaanderen, alors que la clé de répartition habituelle dans les dossiers nationaux est de 25 % pour la FVWB et 75 % pour Volley Vlaanderen. Cette proportion correspond aussi approximativement au nombre d'équipes francophones et flamandes au niveau national.

Actuellement, la fédération à laquelle le visionneur est affilié, le défraie, même lorsqu'il intervient pour un match de l'autre aile.

Deux pistes sont envisagées pour 2027 : créer une caisse de compensation commune au sein de Volley Belgium ou bien fixer un budget annuel pour les visionnements. Dans les deux cas, la clé de répartition devra être respectée.

3.3. Communication des nouvelles dispositions arbitrales

Ph. Achten souligne que les clubs doivent être informés rapidement des décisions prises au sein de Volley Belgium concernant les règles d'arbitrage ou leur interprétation, afin de ne pas être désavantagés en compétition.

Bien que les représentants de la FVWB à VB doivent transmettre ces informations au plus vite, il appartient toutefois en premier lieu au Président de la MNC d'informer les clubs évoluant au niveau national. Il peut, à cette fin, se coordonner avec la DG et le Responsable de la communication de la FVWB.

3.4 Collaboration avec l'école internationale de Waterloo

L'École internationale de Waterloo sollicite des arbitres pour des rencontres amicales et des tournois internationaux.

Ces rencontres pourraient offrir des occasions d'arbitrer aux jeunes de l'Académie. Les modalités de paiement et leurs implications fiscales restent à clarifier.

3.5 Académie des jeunes arbitres

Une première réunion de l'Académie des jeunes arbitres est prévue le 30 septembre à Seneffe.

4. Technique

4.1 Infos sur les projets de la cellule technique

Les premières sélections des districts comptent 39 jeunes à Bruxelles, 53 à Chapelle et 42 à Waremme. Une dizaine de jeunes pourrait encore rejoindre le district de Bruxelles.

Avec le Centre fédéral, 186 jeunes sont actuellement suivis. Le DT présentera un bilan plus complet une fois le dispositif stabilisé.

Le projet U13 commence à se mettre en place. Des informations complémentaires seront présentées lors du prochain CA.

La plateforme pédagogique a reçu plus de 350 demandes de connexion et continue d'être alimentée en contenus.

4.2. Kick-off 2026

Le kick-off a attiré moins de monde que l'année précédente. L'organisation tardive, la venue du Brésil et une communication moins soutenue ont aussi pesé. Une partie du public était aussi déjà en ordre de formation continue, contrairement à l'année précédente.

Le kick-off devrait être reconduit avec un recentrage sur les jeunes, les districts et le Centre fédéral. Le club de Waremme s'est portée candidat pour 2027, car Le Blocry sera en travaux. Aucun lieu n'est encore arrêté. Le DT produira un compte rendu pour le prochain conseil.

5. Volley Belgium

Le Président de VB a réuni les Présidents des deux ailes et le Président de la Ligue pour engager une réflexion sur l'avenir de la fédération à l'horizon 2040. Aucun projet écrit n'en est sorti à ce stade. Une rencontre avec des présidents ou acteurs d'autres fédérations sportives est prévue le 30 septembre 2026 afin de découvrir leur fonctionnement et de recueillir d'éventuelles pistes de réflexion.

Les Directeurs des deux ailes seront associés si des propositions concrètes se dessinent. La Présidente tiendra le conseil informé de l'évolution des discussions.

La DG estime qu'une réflexion sur l'avenir de Volley Belgium à l'horizon 2040 peut être utile, mais que la priorité absolue est de préparer la fin de la délégation en 2029**.** Il est, selon elle, essentiel que la FVWB définisse dès à présent une stratégie, joue un rôle actif dans les discussions et formule ses propres propositions.

Initialement centrée sur les équipes nationales, la délégation s'étend aujourd'hui, dans les faits, à la Coupe de Belgique, à la communication, au marketing, à l'événementiel et aux sponsors des équipes nationales.

La délégation figure à l'article 9 du ROI de Volley Belgium. Pour la DG, il est primordial que la délégation ne soit pas renouvelée en 2029 et que cette disposition soit retirée du ROI. Une délégation aux conséquences aussi importantes pour l'autonomie d'une fédération ne devrait pas pouvoir être rétablie sur la seule base d'une disposition du ROI et d'une majorité simple au CA. Il faudra également déterminer quelle structure prendra les décisions relatives au haut niveau et aux équipes nationales.

La DG souligne qu'il faut aussi pouvoir discuter des modalités de désignation à la présidence de Volley Belgium. Selon elle, l'attribution automatique de la présidence à l'aile qui compte le plus grand nombre d'affiliés est paradoxale au regard de la volonté d'améliorer la gouvernance. D'autres formules pourraient être examinées, telles qu'une présidence alternée, une coprésidence ou la désignation d'une personne indépendante. D. Van Bever rappelle que la présidence de Volley Belgium est régie par les statuts. Leur modification nécessite des voix néerlandophones et francophones ; la parité au sein du CA ne suffit donc pas à imposer un changement.

Le dernier procès-verbal de Volley Belgium évoque une participation des directeurs généraux des deux ailes aux seules réunions préparatoires de l'organe de direction.

Th. Lycops rappelle que la demande de la FVWB porte sur leur présence pendant l'intégralité des réunions**,** y compris les débats et les décisions. Le Conseil estime cette présence nécessaire pour assurer la transparence**,** une véritable circulation des informations entre Volley Belgium et les deux ailes, ainsi que la mise en œuvre opérationnelle des décisions.

Fin de la séance à 22h30